



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Yèvre-Auron

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 10 mars 2020

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 10 mars 2020 à 9h00, en salle des délibérations de l'Hôtel du Département à Bourges.

Sur 43 voix que compte la CLE, 18 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu).

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du compte-rendu de la CLE du 10 octobre 2019
- Demande de précision du protocole de gestion volumétrique
- Rapport d'activité 2019 de la CLE
- Avis de la CLE : modernisation des aires aéronautiques et du balisage de piste – base aérienne 702 Avord
- Questions diverses
 - Information sur les avis émis par le Bureau de la CLE
 - Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019
 - Information sur l'étude dévaluation du protocole de gestion volumétrique

Ouverture de la séance

M. VALLEE

Mesdames, messieurs bonjour, merci d'être venus, bienvenue à tous dans cette salle des délibérations du Conseil départemental. Comme vous pouvez vous en apercevoir, le quorum n'est pas atteint. Je propose que la séance de CLE continue, il y a des choses qu'on ne peut pas remettre à une date ultérieure et nous pouvons travailler sur les sujets qui vous sont proposés. Quelqu'un est contre ?

Aucun vote contre.

Liste des excusés et pouvoirs.

1 Validation du compte-rendu du 10 octobre 2019

M. VALLEE

Nous allons ouvrir la séance par la validation du compte-rendu de la CLE du 10 octobre ; j'espère que tout le monde a bien lu le compte-rendu, y-a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 Demande de précision du protocole de gestion volumétrique

Deuxième point, nous allons aborder la demande de précision de protocole de gestion volumétrique. Je vous demanderai, si vous avez des réactions sur ce sujet, d'attendre la fin de l'exposé par Cécile avant d'intervenir. Je vous remercie.

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. VALLEE

Des questions, des interventions sur le sujet ?

M. BARACHET

Il y a un problème, c'est qu'on n'est déjà pas tout à fait en accord avec la législation, selon nous, on ne respecte pas le débit biologique des cours d'eau ; les seuils de crise actuels ne respectent pas la réglementation. Donc ça paraît quand même compliqué de mettre quelque chose en place alors qu'on a des manques importants et une faiblesse de l'eau. Il faut dire que la plupart de l'eau utilisée dans le SAGE Yèvre-Auron l'est par les irrigants. On voit qu'un certain nombre de captages d'eau potable quittent le bassin Yèvre-Auron pour s'en aller soit sur le bassin Cher, soit une autre partie de l'eau potable est prise sur la Loire. Donc pratiquement une très grande partie est prise pour l'irrigation agricole, ce qui reste après pour les cours d'eau et les nappes n'est pas assez important. Je suis assez réticent pour ces choses.

M. VALLEE

Merci Gérard, on se doutait bien de ta position, qui me paraît être une position normale.

M. PROFFIT

Je voulais quand même souligner : initialement c'était une demande du syndicat d'irrigants Yèvre-Auron, appuyée par la DREAL qui avait soulevé que légalement si tous les autres usagers vivaient une levée de restriction, le milieu agricole ne devait pas continuer à subir des restrictions. A partir de ce constat-là, il faut qu'on trouve un accord. Je voudrais quand même rappeler que la réattribution, je n'aime pas le terme réattribution d'ailleurs, c'est juste remonter en arrière. On ne demande pas du volume en plus, on lève l'arrêté et on reprend les volumes avant l'arrêté. Je voudrais aussi souligner le fait que le passage des seuils de manière positive se fait dans un contexte humide de pluie et où le milieu normalement s'arrange. Je ne dis pas qu'on en a plus besoin, on ne lève pas toutes les restrictions, mais le milieu s'arrange. Quand on regarde un peu l'historique ça ne se passe pas tous les ans. On est là pour essayer d'aider des structures économiques, des vies familiales qui font qu'on arrive aussi à ne pas trop pénaliser l'économie rurale, les campagnes et ainsi de suite. Parce que les agriculteurs font quand même vivre nos campagnes et cela contribue à essayer d'améliorer leurs situations, parce que le milieu justement s'est amélioré à ce moment-là. Pour moi, ça ne va pas être une récurrence très élevée.

M. VALLEE

Merci Monsieur PROFFIT. D'autres interventions ? Monsieur PIET.

M. PIET

Je voudrais faire une remarque sur les différents seuils de restriction. Je pense qu'il y a une différence entre les débits d'alerte et d'alerte renforcée par rapport au débit de crise. Débit de crise, il n'y a plus aucune irrigation et attendre 7 jours dans ce cas, je pense que ça peut être très préjudiciable. Autant sur les autres seuils, attendre 7 jours pour avoir un volume supplémentaire, enfin revenir à un volume normal, ça peut se concevoir, 7 jours quand on est en débit de crise ça peut être très dur. Je pense qu'il faudrait faire une nuance. Je ne sais pas ce que pensent les syndicats d'irrigants mais je pense qu'il y a là quelque chose à assouplir.

M. VALLEE

Je pense que « débit de crise » ça porte bien son nom : c'est qu'il ne doit plus rester beaucoup d'eau quand on est en débit de crise. Je pense que s'il y a un délai de 7 jours de proposé, c'est que l'état des rivières doit bien demander les 7 jours pour reprendre un peu d'activité.

M. PROFFIT

Oui évidemment quand on arrive vers la crise, on l'a vu cette année, c'est que la situation est devenue dramatique pour deux choses : dramatique pour le milieu et dramatique pour les humains. Il ne faut pas oublier que cette année avec les restrictions qu'on a eu au mois de juillet, dès début juillet sur le bassin de l'Auron, on arrive à des situations qui sont, dans certaines exploitations, pires que 2016. On a tous en tête le problème de 2016 avec cet excès d'eau au printemps qui a fait que les blés ont avortés, que toutes les récoltes ont été mauvaises, les plantations de maïs ont été mauvaises. 2016

c'était il y a 3 ans, ou 4 ça dépend comment vous comptez. Les exploitations ont eu du mal et certaines exploitations ont fait, cette année-là, un bilan financier qu'on peut qualifier de catastrophique auquel vient s'accumuler 2019. En effet, il faut absolument qu'on essaie de sauvegarder les deux, c'est un peu compliqué de trouver un équilibre ; 7 jours je suis d'accord c'est long, on peut essayer de diminuer un peu, je ne suis pas pour les 3 jours, est-ce qu'on fait 6, est-ce qu'on fait 5, est-ce qu'on fait 7 ? Il faut arriver à concilier la souffrance de 2 milieux et ce n'est pas facile.

M. VALLEE

Merci M. PROFFIT, d'autres interventions

M. VALLES

Une remarque par rapport à ces délais. Il faut avoir pris en compte ce qui a été dit dans la présentation, c'est l'effet yoyo. C'est-à-dire qu'il faut être sûr qu'il y ait une tendance positive qui se mette en place car on peut avoir le cas où ça passe en positif, on quitte le seuil de crise pendant que quelques jours et après on revient dessus ; il faut s'assurer de ça avant de prendre une décision.

M. VALLEE

C'est pour ça qu'à mon avis il ne faut pas toucher aux 7 jours mais je me trompe peut-être.

Vu l'effet yoyo ça peut remonter et redescendre aussi très vite donc moi je ne proposerai pas de toucher aux 7 jours.

M. POITE

Ma remarque rejoignait celle de l'OFB.

M. VALLEE

S'il n'y a plus d'intervention nous allons passer au vote...

M. BENOIT

Concernant le seuil de crise, je pense qu'il faut laisser en l'état. Après qu'on se penche sur les deux seuils d'alerte précédents et qu'on restitue les seuils, c'est ce que j'avais proposé ; c'est moi qui avais fait la proposition la dernière fois de dire on fait un essai dès cette année pour qu'on ait des résultats le plus rapidement possible pour qu'on se positionne. Parce que si on recule, dans 5 ans on y sera toujours. Il faut au moins s'engager à faire l'essai et en fonction des résultats, on statue. Mais que la restitution des 20 % se fasse sur les 2 premiers niveaux d'alerte mais pas sur le 3ème. A mon avis, le milieu naturel est beaucoup trop impacté dans ce cas-là.

M. PROFFIT

Le seuil de crise, le franchissement à la hausse du seuil de crise on est bien d'accord on ne réattribue pas de volume, on lève juste l'interdiction d'arroser et on se sert du volume restant après restriction des 50 %, c'est-à-dire on utilise un volume qui est très minime à mon avis. Sachant qu'il aura plu quand même. En ce qui concerne l'essai, je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut le faire dès cette année, il ne faut pas attendre. On a déjà une récurrence de ce franchissement à la hausse qui risque

d'être faible, donc si on attend encore plus ça ne sert à rien. En plus ce n'est qu'une expérimentation, autant expérimenter le plus tôt possible et ne pas attendre, ça je suis bien d'accord avec vous, il faut y aller.

M. VALLEE

Je suis bien d'accord pour l'urgence, c'est quand même un manque à combler au niveau du SAGE ce problème de retour à la possibilité d'irriguer.

Mme JAMET

Si cette proposition est approuvée comment ça sera pris en compte dans l'arrêté cadre sécheresse ?

M. POITE

Ça sera intégré dans l'arrêté cadre sécheresse départemental. Sachant que l'arrêté cadre sécheresse, c'est vrai que lorsque nous avons mis en mouvement cette réflexion sur la rénovation de l'arrêté cadre sécheresse de 2012, on pensait qu'il serait mis en application en 2020. Mais on a encore beaucoup de réflexions, de concertations à mener et donc l'arrêté cadre sécheresse sera probablement validé et signé par le Préfet dans l'hiver prochain.

M. BENOIT

On est bien d'accord, il y a une période d'essai, qui dit période d'essai dit rapport au bout des 3 ans et au bout des 3 ans on peut revenir en arrière, il faut que tout le monde soit bien conscient. Dans 3 ans, il n'y a pas un scandale si on revient en arrière.

M. VALLEE

Gilles, je pense que si la première ou la deuxième année c'est une catastrophe, on arrêtera dès la première année.

M. PROFFIT

Monsieur le Président, je me rapproche de votre position, mais j'ai bien peur qu'il faille attendre 5 ans peut-être pour le vivre. Mais je suis d'accord c'est une expérimentation, on peut la faire évoluer sans aucun problème, je rajouterai même on peut la faire évoluer dans les deux sens. Voir si on n'a aucun effet ou voir si on a un effet un peu trop fort, voir si peut-être 7 jours est trop faible, peut-être que 7 jours est trop fort. On se met d'accord aujourd'hui, je suis pour les 7 jours et test sur 5 ans et ensuite on adapte au fur et à mesure.

M. BARACHET

Par contre il faut écarter le seuil de crise, on ne relève pas du seuil de crise, pour moi ce n'est pas possible. On peut juste retourner du seuil d'alerte et du seuil d'alerte renforcée. Déjà le seuil d'alerte renforcée pour moi c'est déjà un peu contraignant mais du seuil d'alerte à la rigueur, mais du seuil de crise il n'en est pas question.

M. VALLEE

Je comprends la position des agriculteurs irrigants qui peuvent vivre ça comme une injustice, vu que tout le monde après peut se servir de l'eau, qu'il n'y a plus qu'eux qui n'ont pas le droit de l'utiliser. Donc on va rester sur la proposition que vous a lue Cécile. On va délibérer.

Sur le principe de la levée des restrictions au bout de 7 jours de constat de franchissement à la hausse, d'abord sur les 7 jours, qui est pour cette durée de 7 jours ? **Majorité moins une abstention.** Maintenant nous allons délibérer pour que l'irrigation agricole se termine avec le volume restant au seuil le plus contraignant dans la limite du volume autorisé, qui est contre, qui s'abstient ? **3 abstentions.**

Maintenant nous allons voter sur la réattribution de volume en cas de franchissement à la hausse du DSA, qui est contre ? **1 voix contre, 2 abstentions.**

Maintenant nous allons parler du test pour ces propositions, d'abord sur la période de 3 à 5 ans. Qu'est-ce que vous pensez de cette période, on part sur 3 ans ou sur 5 ans ? Sachant que dès la première année, s'il y a de gros soucis on fera le voyage inverse. Moi je propose 3 ans.

M. VALLES

Juste une question avant le vote, si on prend 3 ans et qu'on s'oriente vers deux années assez pluvieuses ou à l'inverse vers deux années très sèches ça va très fortement impacter le rendu. Il faudrait tenir compte de ça.

M. VALLEE

Je veux bien partir sur 5 ans ça ne me gêne pas, c'est vous qui choisissez.

M. PROFFIT

Monsieur le Président, je pense qu'il faut partir sur 5 ans et réviser comme on avait dit avec M. BENOIT, si jamais ça se passe mal, en reparler à ce moment-là. Mais si jamais pendant ces 3 ans on rencontre aucune des situations, je trouve ça dommage qu'on fasse tout ce débat, ça permet de discuter ensemble. Donc prenons plutôt une période assez longue et puis si jamais on a un problème l'année d'après on peut en rediscuter.

M. VALLEE

Merci M. PROFFIT, donc sur les 5 ans, on part sur les 5 ans.

M. BENOIT

Je suis plutôt favorable sur une période de 3 ans éventuellement reconductible 3.

M. PROFFIT

Si on dit qu'on l'évalue en fonction des résultats appliqués que ce soit 3 ans ou 5 ans ou 3 ans reconductibles c'est la même chose.

M. VALLEE

Je vous propose de partir sur les 5 ans. Qui est contre la durée de 5 ans ? **3 votes contre, 1 abstention**

La durée a été définie, êtes-vous d'accord pour confier à la commission gestion quantitative la définition d'indicateur de suivi de la proposition ? **Adopté à l'unanimité.**

Maintenant voulez-vous que ce nouveau protocole commence à la saison de cultures 2020 ou 2021 ? Moi je pense qu'il faut commencer le plus tôt possible pour avoir une idée sur le résultat de ce changement de protocole. Etes-vous contre pour que cela commence en 2020 ? **Accord à l'unanimité**

Les décisions sont reprises ci-dessous :

La CLE est favorable à la levée des restrictions en cas de franchissement à la hausse des débits seuils en cours de campagne sous réserve que :

- Le franchissement à la hausse soit effectif depuis 7 jours consécutifs ;
- L'irrigation agricole se termine avec le volume restant au seuil le plus contraignant dans la limite du volume autorisé pour le franchissement à la hausse du Débit d'étiage de crise et du Débit d'alerte renforcé ;
- En cas de franchissement à la hausse du Débit seuil d'alerte, une réattribution de volume peut être envisagée, sous la forme : volume restant au seuil le plus contraignant + 0.2 * volume restant au débit seuil d'alerte.

Les membres de la CLE s'accordent sur le fait de tester ces conditions de levée de restriction sur une période maximale de 5 ans, dès la campagne 2020, et confient aux membres de la commission gestion quantitative de proposer et suivre des indicateurs de suivi de l'éventuel impact de cette précision du protocole sur la ressource en eau.

3 Rapport d'activité 2019 de la CLE

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

Mme JOURDIN

C'est la CLE, enfin toi Cécile en tant que cellule animatrice et le Syndicat de rivières qui allez voir les propriétaires de seuils ou c'est uniquement le Syndicat de rivières ?

Animatrice

Il s'agit d'un volet réglementaire puisque le règlement du SAGE est opposable aux tiers. Ce sont donc les services de l'État qui le font. J'accompagne la DDT sur le terrain quand je le peux. À la fois parce que ça me permet d'avoir une lecture de l'application du règlement du SAGE ; car c'est important dans la perspective d'évolution des documents du SAGE de savoir si les règles et les objectifs qui ont été adoptés en 2014 sont applicables, faisables, réalisables pour pouvoir les évaluer à la fin mais aussi, car ça permet de faire connaître un petit peu le SAGE. J'en profite pour distribuer quelques

plaquettes et mieux connaître le terrain aussi car il y a des secteurs que je ne connais pas. Mais c'est une action Etat.

Reprise de la présentation

M. VALLEE

Merci Cécile. Tout le monde est d'accord avec le rapport d'activité 2019 ? Vous avez des choses à rajouter, à modifier ? Je le mets aux voix. **Rapport d'activité adopté à l'unanimité.**

On va inverser et passer au point 5 et on reviendra au point 4 plus tard, car la personne qui doit présenter le point sur la base d'Avord n'arrivera qu'un peu plus tard.

5 Questions diverses :

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

Information sur les avis émis par le Bureau de la CLE

M. VALLEE

Le 1^{er} point est l'avis émis par le Bureau de CLE par délégation de la commission locale de l'eau, le Bureau a émis l'avis suivant lors des séances du 21 mai :

L'aménagement de la rocade Nord-ouest de Bourges (3^{ème} instruction) avis favorable.

Précédemment la CLE avait émis un avis favorable avec recommandation par la CLE en décembre 2017 sur le dossier reçu le 17 novembre 2017, un avis favorable avec recommandation par le Bureau de la CLE en août 2018 sur le dossier reçu le 25 juin 2018.

Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019

M. VALLEE

Le 2^{ème} point des questions diverses, c'était le bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019, tout le monde a lu ce bilan : pas de problème, pas de soucis ?

Animatrice

C'est deux fois plus de dossiers que l'année dernière. On peut noter la création de 3 forages alors qu'en 2018 c'était une rubrique qui n'avait pas été mobilisée. L'année dernière il m'avait été demandé de faire les surfaces cumulées par rapport aux rejets d'eaux pluviales sur les projets d'aménagement notamment sur les zones diverses et variées que ce soient des lotissements, des ZAC etc. Je vous ai fait le calcul pour cette année : 42,3 ha d'interceptés par les systèmes de bassins... concernés par des aménagements, ça représente 0,02 % de la surface du SAGE.

M. BARACHET

J'aimerais avoir une précision sur le prélèvement industriel d'un volume de 69 000m³/an. Quand on fait moins de 8m³/h c'est à déclaration mais normalement je croyais qu'il y avait en plus 1000m³/an à ne pas dépasser. Je croyais qu'il y avait les deux qui étaient liés, j'aimerais avoir la précision.

M. POITE

En fait moins de 1000m³/an c'est du régime de liberté ; c'est-à-dire qu'on n'est même pas en déclaration. C'est 8m³/h et 1000 m³/an.

M. BARACHET

Je croyais que c'était ou 8m³/h ou 1000m³/an.

M. POITE

C'est ou 8 ou 1000, mais inférieur à 8 ou inférieur à 1000 on est en régime de liberté on n'est même pas en régime de déclaration. Quand on a passé un des deux seuils on est en régime de déclaration.

Mme JOURDIN

Je reprécisais en aparté ce que M. POITE avait dit : en-dessous de 1000m³ et 8m³/h, comme on est en zone de répartition des eaux, c'est régime de liberté. Si c'est au-dessus de 1000m³ et toujours en dessous de 8m³/h, on est en déclaration. Si c'est au-dessus de 1000m³ et au-dessus de 8m³/h c'est autorisation. Dans hors ZRE, la règle est différente, mais le bassin Yèvre-Auron est en ZRE donc c'est cette règle-là qui s'applique.

M. VALLEE

Merci beaucoup, Gilles tu voulais intervenir ?

M. BENOIT

Je voulais savoir si dans les 42,3ha de récupération d'eaux pluviales étaient comptabilisées là-dedans toutes les surfaces qui sont liées aux grandes surfaces qu'on voit fleurir un peu partout ?

Animatrice

Vous avez le détail dans la note qui vous a été donnée, donc logiquement oui c'est toutes surfaces d'aménagement. Par contre des fois, les choses sortent de terre mais les dossiers datent de l'année précédente, pensez à vérifier aussi 2018 si vous avez une question précise.

M. CHALOPIN

Je voulais savoir s'il y avait une question de saisonnalité pour les prélèvements minimums ? Je pense par exemple aux gens qui ont des pompes à chaleur eau/eau.

M. PROFFIT

Pour moi la pompe à chaleur eau/eau n'est pas un prélèvement car on remet dans le milieu directement.

M. CHALOPIN

Donc on est dans un régime de déclaration ?

Animatrice

Il y a deux choses sur un prélèvement : le forage en lui-même qui fait l'objet d'une procédure et après il y a le prélèvement qui fait l'objet d'une autre procédure. Certaines fois, vous pouvez avoir un régime de déclaration pour créer votre forage mais le prélèvement que vous faites, comme là si c'est réinjecté, il n'y a peut-être pas forcément. Je crois qu'il y a une rubrique particulière pour ce type d'usage.

M. BARACHET

On considère que quand on renvoie de l'eau que c'est toujours de l'eau ? Je suis désolé, quand on renvoie de l'eau qu'on prélève dans le sol, comme une pompe à chaleur par exemple, on renvoie de l'eau chaude et ça n'a plus la même qualité pour les milieux et ça il faut bien le remarquer.... Dans les prélèvements par exemple, avec les canaux et autres, quand on renvoie l'eau qui passe par le canal, l'eau devient plus chaude et n'a plus les mêmes qualités que l'eau qui vient par la rivière, de sorte que l'on change les qualités à chaque fois qu'on fait quelque chose.

M. PROFFIT

Pour moi, mais je ne suis pas spécialiste des pompes à chaleur eau/eau, mais pour moi on prend de l'eau dans un forage, on l'extrait, on en extrait la chaleur, on la refroidit et on la remet dans un forage. On ne la remet pas dans le milieu superficiel. Donc pour le milieu superficiel, il y a peu d'impact.

M. X

On n'a pas le droit de remettre en superficiel, on doit remettre dans un puits.

Animatrice

Cela dépasse mes connaissances, mais il me semble que c'est encadré dans le code minier quand il y a une dégradation en terme de température et qualitative. Il y a des paramètres qui sont vérifiés et après ça fonctionne comme le Code de l'Environnement, il y a une certaine marge de manœuvre en régime de liberté etc.

M. VALLEE

Je suis désolée mais je ne peux pas vous en dire plus sur les pompes à chaleur. Ce sujet n'était pas prévu mais merci d'avoir abordé le sujet.

M. PIET

Quel est l'activité de l'industriel en question ? 69 000m³

Animatrice

C'est de la méthanisation de mémoire, vous avez le détail dans le dossier de séance.

M. VALES

Deux points de précision sur la discussion qu'on vient d'avoir. La première sur les 1000m³/an : c'est du prélèvement domestique qui est de fait exclu de la nomenclature eau, R214.1 du code de l'environnement. Du coup, ce chiffre de 1000m³ n'apparaît pas dans la nomenclature. Quand on est en-dessous de ce prélèvement, quelle que soit l'activité qu'on a, on ne rentre pas dans la nomenclature. Sur cette même nomenclature, par rapport à la discussion sur la géothermie on est sur du supérieur à 8m³/h pour passer en régime déclaratif pour la réinjection dans la nappe c'est dans le titre 5 de la nomenclature.

M. VALLEE

Merci pour les précisions. Y-a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

M. BENOIT

J'ai une demande, est-ce que le revêtement qui a été déposé en enrobé au bord du canal à vélo est dans les 42ha ?

Animatrice

M. POITE pourra vous confirmer mais il me semble qu'en 2019 nous n'avons pas reçu de dossier de déclaration par rapport à cette pose de bitume le long du canal de Berry à vélo, nous n'en avons pas reçu en 2018 non plus et il n'y a pas eu de publication sur le site de la DDT par rapport à un tel dossier. Donc il n'y a pas dû avoir de procédure sur ces surfaces imperméabilisées.

M. POITE

Non, je confirme il n'y a pas eu de dépôt de dossier.

M. BARACHET

Les industriels qui utilisent, comme celui-là 69 000m³ d'eau, est-ce qu'il n'a pas par ailleurs, ou est-ce qu'ils n'ont pas parce que des fois c'est un regroupement, déjà des forages ?

M. PROFFIT

Je voudrais quand même scinder deux choses, l'activité industrielle et l'activité agricole. Ce n'est pas parce qu'une personne crée une activité tierce qui est industrielle qu'on doit pénaliser son activité agricole. Si on a créé deux catégories ça veut qu'il y a une activité industrielle et une activité agricole.

M. VALLEE

Pas d'autres interventions. Ce point était pour votre information donc pas de vote.

Information sur l'étude dévaluation du protocole de gestion volumétrique

M. VALLEE

On passe au point 3 des questions diverses : Étude d'évaluation du protocole de Gestion Volumétrique des eaux d'irrigation agricole

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. POITE

Je n'ai pas compris ce qu'était les contenus des phases 1 et 2.

Animatrice

Dans un premier temps c'est évaluer le protocole, avec toutes les données dont on dispose, et dans un deuxième temps, établir des recommandations et donner des perspectives s'il y en a.

M. VALLEE

Merci Cécile, des interventions sur cette étude d'évaluation ? Donc nous allons délibérer sur cette étude avec les priorités et la mise en place du cahier des charges selon ce qui vous a été proposé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? ***Unanimité pour le plan de l'étude.***

Animatrice

Point agenda

4 Avis de la CLE : modernisation des aires aéronautiques et du balisage de piste – base aérienne 702 Avord

M. VALLEE

Mesdames, Messieurs, nous allons poursuivre la séance, je suis heureux d'accueillir les représentants de la base d'Avord qui vont nous expliquer leurs travaux, leurs changements, ce qu'ils comptent faire au niveau des eaux.

M. MARQUETTE - présentation

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. VALLEE

Merci beaucoup pour cette présentation. Y-a-t-il des interventions, des questions à poser avant que nous fassions la proposition d'avis ?

M. JOLIVET

Je profite de votre présence parce qu'il y a deux magnifiques cours d'eau qui passent dans et aux abords de la base, qui sont le Villabon et l'Yèvre en bout de piste, et au SIVY, nous réalisons des plantations en bout de piste d'Avord au bord de l'Yèvre notamment. Malgré la modestie de notre intervention, on vous remercie de nous autoriser à faire ça. La légende urbaine, ou plutôt rurale, de

pas mal de riverains évoque, que fut un temps, ils pêchaient des truites qui sentaient le kérosène un petit peu plus en aval du côté de Savigny. Ils pointaient du doigt forcément la base. Peut-être que c'était vrai, je n'en sais rien, mais je me rappelle de M. BOUTEVILLAIN (*ex-ONEMA/CSP*) notamment qui nous évoquait également ça. Du coup nous permettre de venir planter, de faire évoluer les pratiques et d'échanger avec vous, sur vos interventions liés à l'environnement sur le secteur ça permet à tout le monde d'avancer je de démontrer également que vous êtes un riverain comme les autres. Vous acceptez la démarche, on vous remercie. Je crois qu'on doit planter encore chez vous cette année.

M. BARACHET

Apparemment il y a des piézomètres placés à l'aval mais à l'amont vous n'en mettez pas dans le projet. C'est prendre un risque, il peut venir des choses qui sont désagréables aussi de l'amont. Vous avez dit que vous mettiez des piézomètres pour voir la qualité de l'eau qui s'écoulait mais à l'amont il n'y a rien.

M. MARQUETTE

Aujourd'hui le dossier prend en compte les remarques de l'hydrogéologue avec la mise en place de piézomètres, je n'ai pas le détail de l'implantation de ces piézomètres. Mais effectivement, dans toute logique la mise en place de piézomètres doit se faire sur les deux, sur le même versant en amont et en aval. Je veillerai à ce que ce point soit éclairci.

Mme JAMET

Est-ce que vous avez vu avec les élus d'Avord si la station d'épuration est en capacité de recevoir vos effluents ?

M. MARQUETTE

Alors oui, il y a un dialogue permanent avec le maire d'Avord et effectivement on a déjà un accord de principe puisque l'opération de réparation des réseaux et puis le traitement, l'assainissement EP/EU a fait l'objet de nombreuses discussions depuis des années. On est tout à fait d'accord pour améliorer la situation actuelle bien évidemment, donc on a un accord de principe de la municipalité. Toutefois aujourd'hui nous ne maîtrisons pas la quantité en équivalent habitant qui serait à y envoyer, parce qu'aujourd'hui on a les eaux pluviales et les eaux usées qui sont mélangés. Donc, dès lors qu'on aura terminé cet été les premiers travaux, on pourra vraiment avoir des réseaux d'EU concentrés et on pourra déterminer l'équivalent habitant et même quantifier la présence des eaux claires parasites. Il y aura un bilan quantitatif et qualitatif de ces eaux usées, qui donnera lieu à une convention qui sera passée avec la commune. Il y aura également un ouvrage de stockage de ces eaux usées sur la Base qui sera réalisé pour permettre l'envoi des eaux usées sur la station communale en partie nocturne. Voilà aujourd'hui l'accord de principe passé avec la commune d'Avord.

M. POITE

Je me fais le relais des propos d'un technicien que vous aurez dans les rapports d'instruction des services de l'État concernant ce dossier. Ce n'est pas une demande, c'est un conseil : lors de l'élargissement des pistes il vous est conseillé de mettre des drains au-delà du secteur d'élargissement pour éviter les engorgements en eau en bordure de piste. Car lorsque les terres sont engorgées, les vers de terre sortent et montent sur la piste et suscitent l'intérêt des oiseaux autour, ce qui peut gêner vos avions.

M. MARQUETTE

Remarque prise en compte

M. VALLEE

D'autres interventions ? Non donc je vais vous lire la proposition d'avis.

Lecture

M. MARQUETTE

Monsieur le Président, je me permets de rebondir sur ces points pour lesquels j'ai des réponses.

Pour la prise en compte de la récupération et utilisation de l'eau de pluie des toitures, au regard des ouvrages qui vont être réalisés, aussi bien au niveau de l'Escale que du projet, en réalité ce sont des grands hangars de stockage soit d'avions soit de matériels. Donc, il y a peu d'activité humaine hormis quelques sanitaires sans douches avec une fréquence de 50 jours par an à 2-3 personnes ne serait-ce que pour la conciergerie. Aujourd'hui au vu du projet il n'est donc pas prévu de récupérer l'eau pluviale pour alimenter ces sanitaires.

Ensuite, pour les zones imperméabilisées projetées et l'usage éventuel des produits phytosanitaires : les produits phytosanitaires sont interdits en raison du périmètre de captage d'eau potable. L'aire de déverglage, énoncée au niveau de l'Escale, sera traitée en aire étanche avec récupération de ces eaux de déverglage mises en cuve. Ces cuves feront l'objet d'un pompage spécifique. Les voiries actuelles de l'Escale, qui se déversent sur la Base, seront reprises sur le projet MRTT pour être retraitées au niveau des bassins de rétention avec des séparateurs-déshuileurs.

Pour la viabilité hivernale il est absolument proscrit à l'intérieur des clôtures de la base aérienne de saler puisque ça pourrait causer des dégâts sur les réacteurs des avions. Aujourd'hui il n'y a aucun traitement hivernal sur les voiries étanches.

M. VALLEE

Je m'interrogeais sur l'acceptation au niveau quantitatif de la station d'épuration de la commune d'Avord, s'ils peuvent bien absorber vos eaux usées. Mais vous dites bien que la démarche a été faite auprès du Maire et qu'il n'y a pas de souci de ce côté-là ?

M. MARQUETTE

Sur le principe les deux parties sont en accord effectivement aujourd'hui. Comme je le disais, il faut mieux déterminer exactement la quantité d'eau usée que nous allons récupérer sur la Base pour reconstruire les ouvrages de rétention et la station d'épuration correspondante. Et c'est la station

d'épuration correspondante qui déversera, suivant la capacité d'absorption de la commune. L'accord de principe est fait, maintenant il y a encore des études à mener et des échanges à avoir.

M. PROFFIT

En ce qui concerne la réutilisation des eaux des toitures, il n'y a pas que les sanitaires où ça peut être utilisé. On peut avoir plein d'idées : du lavage, de l'irrigation, je ne sais pas si vous arrosez les fleurs sur Base ? Ou d'autres sanitaires ? Car ça fait presque une petite ville la station d'Avord. Je ne sais pas quelle est la pression l'été du forage d'Avord, mais je pense qu'il y a un joli volume de prélevé dans le milieu. C'est là-dessus où la réflexion aurait pu être un peu plus poussée sur la réutilisation d'eau de ruissellement, d'eau de toiture...

M. MARQUETTE

Ça existe déjà en fait aujourd'hui. On a quelques systèmes de bassin de stockage de citernes enterrées qui récupèrent de l'eau pluviale et qui est pompée par les espaces verts. Après de tout récupérer pour tout stocker, en sachant qu'on a un vidage complet des installations de stockage annuel. Est-ce que c'est vraiment pertinent dans le projet d'en récupérer pour dire d'en récupérer mais pas de l'utiliser derrière ?

M. PROFFIT

Je ne connais pas les volumes que vous avez à traiter, mais les surfaces imperméabilisées sont assez grandes, cela doit faire un certain volume. On peut aussi faire que l'eau traverse la clôture et puis voir autour s'il y a des gens qui seraient intéressés pour récupérer de l'eau ?

M. MARQUETTE

Je note que cet argument est valable ; pourquoi ne pas effectivement l'étudier, tout en prenant en compte l'ensemble des contraintes liées à une Base à vocation nucléaire avec les clôtures actuelles. Vous savez qu'à l'État on ne sous-loue pas les surfaces. Donc pourquoi pas... je le note bien évidemment dans ma tête pour l'instant et à l'écrit après.

M. PROFFIT

Je vous remercie, en effet je ne connais pas vos contraintes. Ce n'est qu'une idée qui me passe à travers la tête, pourquoi ne pas développer autre chose autour ? La Base est déjà une source économique dans la région qui est remarquable, qui draine dans un rayon assez large où on a énormément d'activité, qui fait vivre des artisans directement ou indirectement, un peu comme le milieu agricole. Et pourquoi ne pas pousser le bouchon un peu plus loin, avec toutes ces eaux qui sont drainées, et essayer de se servir de la Base pour amplifier le mouvement économique qui peut y avoir autour et diminuer la pression prélèvement à l'étiage de la Base.

Mme VILLEMIN

Juste un complément d'information par rapport aux observations qui ont été émises sur la station d'épuration d'Avord : la commune vient de recruter un bureau d'études pour mener à bien un diagnostic de son système d'assainissement collectif.

M. VALLEE

Merci. Plus d'intervention ? Sur la proposition d'avis est-ce que vous avez des choses à rajouter ou à modifier ? Il n'y en a pas je mets donc ça aux voix. Qui est contre cette proposition d'avis ? Qui s'abstient ? ***La proposition est adoptée à l'unanimité.***

Je remercie les représentants de la Base pour l'exposé intéressant qui nous ont fait. Ça a sécurisé, je pense, beaucoup de monde.

Merci à toutes et à tous pour votre disponibilité ce matin et je vous dis au prochain bureau ou à la prochaine CLE ou à la prochaine réunion CTG2Q, merci Messieurs, Dames.

Liste des personnes présentes ou représentées lors de la séance du 10 mars 2020 à Bourges

1^{er} Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentants des communes :

M. BERTEAUX (Maire de Saint-Denis de Palin) – *pouvoir à M. VALLEE*
M. DELEUZE (Maire de Verneuil) - Vice-Président de la CLE
M. CHALOPIN (maire-adjoint de Berry-Bouy)
M. RENAUD (Maire de Valigny) – *pouvoir à M. DELEUZE*

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BELLERET Conseiller départemental du Cher)
M. VALLEE (Conseiller départemental du Cher) - Président de la CLE

Représentants des Communautés de communes, des syndicats :

M. BENOIT (Président du SIVY)
M. HUCHINS (Vice-président de Bourges Plus)
M. PIET (Président du SIAB3A)

2^{ème} Collège : rep. des usagers, d'organismes professionnels et d'associations

Mme DUBOIS représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher
M. PROFFIT Président d'AREA Berry
Mme BORELLO Présidente de l'Union départementale des Syndicats des Irrigants – *pouvoir à M. PROFFIT*
Mme JAMET, représentant la Présidente de Nature 18
M. BARACHET, vice-président de la FDAAPPMA du Cher
M. LEPRETRE représentant le Syndicat de la propriété rurale du Cher

3^{ème} Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

M. POITE représentant la DDT18
M. VALES représentant le Directeur Régional de l'OFB
M. le Préfet de l'Allier - *pouvoir à M. POITE*

Absents excusés :

M. DUGLERY (Conseiller régional Rhône Alpes Auvergne)
M. le représentant de la DDCSPP du Cher
M. le Préfet de la Région Centre

Assistaient également :

Mme VILLEMEN (chefe du service de l'eau, Conseil départemental du Cher)
Mme SANTINI (responsable ressource en eau, Bourges Plus)
Mme BONNIN (Chargée de mission rivières, SIAB3A)
M. JOLIVET (Chargé de mission rivières, SIVY)
Mme JOURDIN (conseillère agro-environnementale, Chambre d'agriculture du Cher)
M. LAMELOT (syndicat des irrigants)
Mme FALQUE (Animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire)